



PRÉFET DU VAR

**Direction départementale des territoires
et de la mer du Var**

Délégation à la mer et au littoral

Bureau Activités Maritimes

Immatriculation des navires de plaisances

Téléphone : 04 89 96 43 16

Fax : 04 89 96 43 01

ddtm-immatriculationsnavires@var.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Vous avez l'intention de faire passer votre navire en immatriculation mer qui est actuellement immatriculé en navigation fluviale.

Il vous appartient de nous faire parvenir les documents suivants :

- ACTE DE VENTE (+ 2 copies) ou facture originale (+ 1 copie) ;

OU

- Un certificat de radiation, à réclamer auprès du service à la navigation fluviale qui a délivré la carte de circulation ;
- Photocopie du certificat de navigation fluvial (l'original du certificat de navigation devant être restitué lors de la demande de radiation au service de la navigation fluviale) ;
- Photocopie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport ;
- Joindre une enveloppe affranchie à 50 g à votre nom et adresse (pour envoi par courrier) ;
- Joindre un justificatif de domicile, si l'adresse est différente de celle inscrite sur la carte d'identité.

**Accueil du public les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08h30 à 11h30 - Fermeture le mercredi.
Permanence téléphonique : les lundi, mercredi, jeudi de 14h00 à 15h30**

Adresse postale : Préfecture du Var - DDTM - Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie CS 31209 - 83070 TOULON CEDEX

Accueil du public DDTM : 244 avenue de l'Infanterie de Marine à Toulon

Téléphone 04 94 46 83 83 - Fax 04 94 46 32 50 - Courriel ddtm@var.gouv.fr

www.var.gouv.fr